

# Résolution économique du 3e Congrès international du RDA (Bamako, 29 septembre 1957)

**Légende:** Le 29 septembre 1957, lors du 3e Congrès international du Rassemblement démocratique africain (RDA) à Bamako, Gabriel Lisette, un des dirigeants du RDA, présente la résolution économique du Congrès du RDA. Le Congrès estime que la tâche la plus urgente pour le RDA est l'élévation du niveau de vie des populations par l'augmentation du revenu national africain.

**Copyright:** (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/resolution\\_economique\\_du\\_3e\\_congres\\_international\\_du\\_rda\\_bamako\\_29\\_septembre\\_1957-fr-5fe68569-5ca6-4184-b733-ddf5666df1f4.html](http://www.cvce.eu/obj/resolution_economique_du_3e_congres_international_du_rda_bamako_29_septembre_1957-fr-5fe68569-5ca6-4184-b733-ddf5666df1f4.html)

**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017



TRAVAUX DU III<sup>ème</sup> CONGRES INTERTERRITORIAL  
DU R.D.A.

RESOLUTION ECONOMIQUE

Rapporteur : Gabriel LISETTE

Le 3<sup>ème</sup> congrès interterritorial du Rassemblement Démocratique Africain réuni à Bamako les 25, 26, 27, 28 et 29 Septembre 1957.

Ayant entendu les thèses développées dans le rapport économique et les réponses du rapporteur aux observations juste présentées au cours du débat.

Considérant les options politiques dégagées par les assises du mouvement qui supposent l'élimination de toutes les survivances du pacte colonial;

Considérant la situation sociale créée par les récentes promotions politiques de la loi-cadre;

Approuve les conclusions d'ensemble du rapporteur et se prononce pour une construction économique adaptée aux structures sociologiques de l'Afrique Noire et répondant aux exigences d'une évolution rapide.

Le congrès estime dans ces conditions que la tâche la plus urgente pour le R.D.A., dans l'immédiat, est l'élévation du niveau de vie des populations par l'augmentation du revenu global des territoires et la juste répartition de celui-ci.

Le congrès constate que ce résultat ne peut être obtenu sans la mise en oeuvre de puissants moyens financiers et le soutien de l'économie africaine renaissante par de plus vastes ensembles économiques;

Prend acte des positions définies par le rapport en ce qui concerne la solidarité économique France-Outre-mer et le Marché Commun et demande notamment aux dirigeants du mouvement de faire en sorte que la représentation africaine soit assurée directement à tous les échelons d'autorité ou décisions sont prises.

Confirmant les décisions du Comité de Coordination de Conakry en Juillet 1957, le congrès conscient d'être le porte-parole autorisé de l'ensemble des couches sociales africaines assure la sécurité politique aux investissements publics et privés concernant la promotion matérielle de l'Afrique Noire et garantit une politique de la fiscalité de nature à favoriser l'expansion des entreprises considérées.

Le congrès considérant que les carences les plus graves de l'économie africaine sont les importantes lacunes de l'économie des territoires sahéliennes qui contrarient l'exploitation de leurs richesses le retard général de l'industrialisation et un éventail de production variée et industrielle trop étroit, demande que les moyens soient consacrés en priorité à y remédier.

.../...

Il appelle l'attention de façon pressante sur l'intérêt primordial d'orienter l'industrialisation de manière que la structure industrielle couvre aussi bien les grands complexes industriels de Kouilou, d'Edéa, de Konkouré par exemple, que les industries artisanales, la transformation des produits agricoles et autres industries de service, et en associant techniquement les populations au développement industriel.

Le congrès estime également que la modernisation de l'Agriculture requiert un effort particulier du relèvement du niveau technique des masses rurales par l'accélération de la scolarisation de brousse et l'utilisation de tous les moyens de l'éducation de base.

Le congrès soucieux d'améliorer dans tous les domaines la productivité qui constitue un élément important de l'accroissement du revenu global, souligne l'intérêt de généraliser l'effort de qualification technique notamment pour assurer la survie des professions artisanales organisées;

Considérant que, à notre époque où le circuit commercial est devenu complexe, l'importante catégorie des petits commerçants africains peut difficilement maintenir ses activités par des moyens traditionnels.

Le congrès recommande aux dirigeants élus de promouvoir rapidement une politique du crédit financier de nature à faciliter les transactions des commerçants africains d'une part, d'autre part, un appel aux intéressés eux-mêmes pour qu'ils s'organisent en groupement professionnel de manière à faciliter aussi bien la solution de la délicate question des garanties bancaires, que celle de leur juste représentation dans les assemblées consulaires.

Le congrès conscient des charges parasitaires qui pèsent sur le prix des produits et des articles de consommation, invite les dirigeants et les élus du R.D.A. à prendre toutes les initiatives susceptibles d'assurer des prix à la production plus rémunérateurs et des prix à la consommation plus bas, de façon à réunir les meilleures conditions de l'enthousiasme pour la campagne de l'effort individuel de chaque africain qui revêt, à cette heure historique pour l'Afrique Noire, le caractère d'une oeuvre de salut public.

#### RESOLUTION SUR LE RAPPORT SOCIAL

Le 3ème congrès du R.D.A. réuni à Bamako les 25, 26, 27, 28 et 29 Septembre 1957 a voté des résolutions sur les problèmes sociaux ci-après :

##### A - S A N T E

Considérant que le droit à la vie est l'un des droits imprescriptibles de l'homme implique comme corollaire l'obligation pour la société de lui assurer par tous les moyens l'hygiène et les soins qui conditionnent la santé;

Considérant la faiblesse des moyens mis à la disposition

.../...

du Service de Santé l'empêchant de toucher les masses rurales, notamment insuffisance des formations sanitaires, des mesures prophylactiques, dans la lutte contre les grandes endémies;

Considérant la structure actuelle des cadres et services sanitaires particulièrement anachroniques;

Considérant la mauvaise application des dispositions légales relatives à la Médecine du Travail;

- les méfaits de la mal nutrition en particulier chez les enfants  
- les progrès toujours croissants de l'alcoolisme, véritable fléau social dans toutes les couches de la population;

Considérant que les populations ne profitent pas entièrement des bienfaits de l'hygiène des masses par manque d'éducation;

Considérant que le prix élevé des produits pharmaceutiques met un grand nombre des malades dans l'impossibilité de se faire traiter efficacement;

Considérant la valeur curative incontestable de certains produits autochtones mais dont l'usage irrationnel est toujours dangereux

#### RECOMMANDE :

1°/ la multiplication des hôpitaux, des dispensaires, des maternités, des centres de protection maternelle et infantile;

2°/ l'extension de la médecine itinérante;

3°/ la civilisation immédiate des cadres et services sanitaires

4°/ l'application des dispositions du code du travail relative à l'hygiène et à la sécurité du travailleur

5°/ la lutte contre l'alcoolisme à tous les échelons et par tous les moyens, en particulier contingentement des liqueurs et des vins, surtaxes douanières sur ces produits, éducation du public, (conférences, affiches, films, radio, etc) application stricte des dispositions légales prohibant la distillation des alcools locaux, installation d'usines de jus de fruits et des milk-bar;

6°/ la lutte contre la prostitution par des moyens appropriés

7°/ la création d'instituts de recherches et de lutte contre le cancer, la mal nutrition et la tuberculose

8°/ le développement de l'éducation sanitaire des masses

#### RECOMMANDE :

9°/ d'encourager tout chercheur pour l'étude rationnelle de la pharmacopée africaine;

#### DEMANDE :

10°/ l'exonération des droits de douane frappant les produits pharmaceutiques.

.../...

## B - H A B I T A T

Considérant qu'il n'est pas de politique sociale possible sans une amélioration des conditions matérielles d'existence des collectivités;

Considérant la précarité de ces conditions dans les différents territoires et l'insalubrité des cités en général et des habitats en particulier;

Considérant l'importance capitale que joue un habitat amélioré dans le milieu familial notamment sur le comportement des adultes et éducation des enfants;

Considérant le rôle néfaste que jouent les taudis dans les cités quant à l'éclosion et la transmission de certaines affections;

Considérant que ni le paysan, ni l'ouvrier ne possède pas toujours l'épargne nécessaire pour construire une maison;

Considérant la normalisation des moyens d'action et l'harmonisation en matière de crédits et de construction après étude des conditions locales;

### LE CONGRES RECOMMANDE :

a) de définir rapidement une politique de l'habitat à bon marché par l'utilisation des matériaux locaux améliorés;

b) de pratiquer une politique de prêts moyen et long terme

c) d'étudier l'aménagement des villages avec les conditions modernes à savoir forage de puits, aménagements des places publiques, installation de marchés;

d) de pratiquer en général une politique d'aide à la construction permettant l'accession à la propriété individuelle de tous les travailleurs ayant un revenu annuel susceptible d'assurer le remboursement des prêts

### LE CONGRES PRECONISE

- la formation accélérée des tâcherons dans les différentes disciplines de constructions (menuisiers, maçons, couvresseurs).

.../...

III° CONGRES INTERTERRITORIAL DU R.D.A.

RESOLUTION SUR LE RAPPORT SOCIAL

C - ANCIENS COMBATTANTS

CONSIDERANT l'existence de nombreuses injustices à l'égard des militaires, injustices dues à leur origine;

CONSIDERANT les mesures discriminatoires qui frappent les militaires d'origine d'outre-mer quant à la durée du service légal;

CONSIDERANT la disparité de traitements de ces militaires sous le drapeau (habillement, nourriture, logement);

CONSIDERANT le régime de pension spéciale et injuste fait aux militaires d'outre-mer en fin de carrière;

CONSIDERANT la nécessité d'une formation d'officiers africains;

CONSIDERANT l'intérêt évident que présente une commission spéciale à l'Assemblée de l'UNION FRANCAISE pour défendre les droits des anciens combattants d'outre-mer et pour étudier les vœux et propositions émanant des offices, des associations territoriales ou comités locaux d'anciens combattants d'outre-mer;

CONSIDERANT la nécessité de réserver la priorité aux militaires africains en fin de service le bénéfice des emplois réservés;

CONSIDERANT l'application des nouvelles institutions découlant de la loi-cadre;

LE CONGRES RECOMMANDE

1°) - l'élaboration d'un statut unique pour tous les militaires de l'Union Française sans distinction d'origine; la cessation de toutes injustices relatives à la durée du service légal, au traitement des militaires en activité;

2°) - la cessation de toutes injustices relatives au mode de concessions des pensions et des droits à la retraite et à ceux concernant l'attribution des distinctions honorifiques;

...

3°) - l'admission dans les grandes écoles militaires (Fréjus, St-Cyr, etc...) des candidats de T.O.M. à égalité de niveau avec la Métropole;

4°) - la constitution d'une commission d'anciens combattants et victimes de guerre au sein de l'Assemblée de l'Union Française;

5°) - la promulgation et l'application dans les T.O.M. de la loi du 26 Avril 1955 sur l'emploi obligatoire des anciens combattants dans les services publics et privés à raison d'un pourcentage obligatoire d'engagement égal à 12% des places disponibles;

6°) - le rattachement sur le plan local, et ceci dans un but efficace et psychologique, les anciens combattants à un Ministère, des Conseils de Gouvernement Territoriaux, notamment pour faciliter l'octroi des subventions, l'étude des questions d'ordre général (octroi de pensions et liquidation de la retraite, paiements divers, etc..) restant attaché à l'Etat;

7°) - l'octroi aux anciens combattants des terrains d'habitations et de cultures, et des prêts à long et moyen terme, en espèces ou en matériels (charrues, semences, matériaux de constructions) en application du décret N° 55-580 du 20 Mai 1955 portant réglementation foncière et domaniale en A.O.F.;

8°) - que dans l'attribution des bourses scolaires et universitaires une proportion de 10% soit exclusivement réservée aux fils d'anciens combattants ou victimes de guerre avec une priorité pour les enfants de ceux qui sont glorieusement tombés au champ d'honneur.

#### D - EDUCATION - JEUNESSE -

CONSIDERANT que le régime colonial s'est traduit en Afrique Noire sous domination française non seulement par une oppression politique et une exploitation économique, mais aussi et surtout par une oppression culturelle tendant à falsifier l'histoire de l'Afrique;

CONSIDERANT que l'enseignement colonial n'avait pour objectif essentiel que la formation d'auxiliaires zélés à la cause du régime;

...

CONSIDERANT que l'émancipation d'un peuple dépend dans une large mesure d'une accélération plus poussée de la scolarisation et d'une bonne formation professionnelle;

#### RECOMMANDE

de promouvoir une politique hardie de scolarisation et diffusion de l'enseignement dans toutes les couches sociales en vue de permettre à l'ensemble des populations africaines de bénéficier des avantages de progrès scientifiques et matériels afin d'affronter avec le maximum de chances de réussite les tâches que nous aurons à assumer;

#### IL INSISTE

sur la nécessité de modifier les programmes de l'enseignement secondaire en vue d'accorder une plus grande place à l'histoire et à la géographie de l'Afrique,

#### IL INVITE

les intellectuels africains à se pencher sur l'étude du milieu pour rétablir la vérité historique en vue d'arriver à l'émancipation rapide du pays,

#### LE CONGRES RECOMMANDE

- a) - la révalorisation de la fonction enseignante,
- b) - l'utilisation rationnelle des matériaux du pays pour les constructions scolaires,
- c) - la multiplication non seulement des établissements primaires, secondaires et techniques mais aussi la création d'universités populaires devant aider en particulier l'éducation civique et sociale des citoyens,
- d) - la pratique de l'éducation de base en utilisant au besoin les langues vernaculaires,
- e) - la formation professionnelle accélérée de cadres techniques;
- f) - l'attribution des bourses en tenant compte essentiellement des besoins du pays;

\*\*\*\*

LE CONGRES SOULIGNE

que par la réalisation d'un tel programme il faut nécessairement l'adhésion des masses africaines.

LE CONGRES AFFIRME que

la jeunesse force vive et espoir du pays, doit retenir l'attention du R.D.A.

IL PRECONISE

des réalisations culturelles entre les jeunes africains et les jeunes de tous les pays.

IL RECOMMANDE

que des passeports soient accordés aux jeunes qui désirent se rendre en pays étrangers;

LE CONGRES SOUHAITE

la transformation des centres culturels en maisons de jeunes et de la culture

IL CONDAMNE

la projection de films qui peuvent exercer une influence néfaste sur notre jeunesse.

Pour l'enfance délinquante le CONGRES demande la création de véritables centres de rééducation.

Dans le cadre du mouvement, le CONGRES insiste sur la nécessité de créer des organisations de jeunesse R.D.A.

Il invite chaque section territoriale à assurer la formation politique de ses jeunes.

Il recommande l'enseignement arabe .